



LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ



Chaque élève préparant un baccalauréat professionnel bénéficie d'un soutien au parcours depuis la classe de seconde, qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets. Le volet orientation de ce dispositif permet à l'élève de confirmer, consolider, voire ajuster son projet, en l'accompagnant dans ses choix. A compter de la rentrée 2024, la classe de terminale du baccalauréat professionnel est réorganisée sur les six dernières semaines de l'année scolaire.

Pourquoi cette réorganisation ?

Renforcer l'employabilité des élèves qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat

Mieux préparer les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études et améliorer leur réussite

Comment ?



Une **fiche de dialogue** est instaurée par l'établissement pour permettre aux familles d'exprimer leur intention de choix de parcours. Le conseil de classe émet une proposition motivée sur l'intention du choix de l'élève. L'élève (et sa famille s'il est mineur) transmet son choix définitif d'inscription dans l'un ou l'autre parcours.



LE PARCOURS DIFFÉRENCIÉ

6 semaines mi-mai / début juillet

POURSUITE D'ÉTUDES

Ce parcours vise à projeter les élèves dans leur projet de poursuite d'études.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce parcours vise à préparer et à faciliter l'insertion directe à l'emploi

Présence obligatoire en établissement



Sans convention, l'élève intègre le parcours de poursuite d'études

1 ou plusieurs PFMP* qui peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprise

Droit à l'allocation

Possible uniquement avec une convention préalablement signée



Choix du parcours et projet post-bac

Le choix du parcours ne détermine pas l'émission de vœux **Parcoursup**, en phase principale comme en phase complémentaire. En particulier, les élèves pourront faire des vœux de poursuite d'études durant la phase complémentaire de Parcoursup quel que soit leur choix de parcours.